

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A dix heures et cinquante minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : Mme HUTEAU ; MM. LACHESNAIS ; MORIN V ; BOIVIN ; BIDART ; MORIN M ; M. BOUCHU ; Mmes SCHOELLER ; ACCARDI ; M. MARVIN

Absent : Mr UDO

Absentes excusées : Mme BHIKOO donne pouvoir à Mr M. MORIN ; Mme LLORENS donne pouvoir à Mme M. HUTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Michel MORIN

Le compte rendu de la séance du 14/02/2018 a été adopté

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2017 (REPORTÉ)
- Approbation du compte de gestion 2017 du Receveur (REPORTÉ)
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- Vote du budget primitif 2018 de la commune
- Les quatre taxes
- Subventions aux associations
- Convention portant occupation temporaire du domaine public (REPORTE)
- Régularisation d'un acte de rectification cadastrale sur la propriété Commune de Villeneuve et Consorts BROTONS

INFORMATIONS DU MAIRE

05-2018-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	3 631.32
- Un excédent reporté de	133 002.18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	136 633.50
- Un excédent d'investissement de	10 983.26
- Un déficit des restes à réaliser de	49 495. Soit
un besoin de financement de	38 512.14

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 : EXCEDENT 136 633.50

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 38 512.14

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 98 121.36

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : 10 983.26

06-2018-Budget primitif 2018

Madame le Maire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le projet du Budget Primitif 2018 pour l'année duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 944 099.20€ alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent 944 099.20€.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le budget Primitif 2018 :

section de fonctionnement dépenses: 440 281.36 €

section de fonctionnement recettes : 440 281.36€

section d'investissement dépenses : 503 817.84€

section d'investissement recettes : 503 817.84€

07-2018- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

[Présentation : Madame le Maire](#)

Madame le Maire expose :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour cette année en fixant les trois taxes directes locales pour l'année 2018, comme suit

TAXES	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2018
Taxe d'habitation	10.27	10.47	10.67	886 400	94 579
Taxe sur le foncier bâti	13.00	13.13	13.26	600 200	79 587
Taxe sur le foncier non bâti	40.63	41.43	42.23	40 900	17 272
RESSOURCES FISCALES 2018					191 438

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

DECIDE de fixer les taux suivants pour l'Année 2018 :

- Taxe d'habitation 10.67 %
- Taxe sur le foncier bâti 13.26 %
- Taxe sur le foncier non bâti 42.23 %

08-2018- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présentation : [Madame le Maire](#)

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant proposé en 2017 en €	Montant proposé en 2018 en €
APEVAM	130	EXCEPTIONNELLEMENT 1126
ANCIENS COMBATTANTS	50	50
ASSOCIATION DE TENNIS	230	230
CLUB DE L'AMITIE	130	130
COMITE DES FETES	130	130
GYNMASTIQUE	260	260

CLUB DE L'AGE D'OR	130	130
MACVA	130	130
ASSOCIATION EGLISE	130	130
LA ROSALIE	130	130
LE TAÏCHI- CHUAN	130	130
TOUS EN SCENE	130	130

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

DECIDE de verser aux associations :

Associations	Montant proposé en 2017 en €	Montant proposé en 2018 en €
APEVAM	130	EXCEPTIONNELLE MENT 1126
ANCIENS COMBATTANTS	50	50
ASSOCIATION DE TENNIS	230	230
CLUB DE L'AMITIE	130	130
COMITE DES FETES	130	130
GYMNASTIQUE	260	260
CLUB DE L'AGE D'OR	130	130
MACVA	130	130
ASSOCIATION EGLISE	130	130
LA ROSALIE	130	130

LE TAÏCHI- CHUAN	130	130
-----------------------------	------------	------------

09-2018 Régularisation d'un acte de rectification cadastrale sur la propriété Commune de Villeneuve et Consorts BROTONS

Madame le Maire explique qu'il a été constaté que Monsieur Brotons est devenu propriétaire sur le territoire de la commune au lieudit « La Butte Blanche » de la parcelle cadastrée section B N°296 pour une superficie de 35110 m² suite à un acte de vente le 16/02/1996. Suite à une erreur de bornage, il apparaît que la commune serait également propriétaire de cette parcelle en raison de son achat du 29/07/1983.

Monsieur Brotons désire que son titre de propriété soit conforme au terrain dont il jouit.

Il convient donc qu'un acte rectifiant la désignation cadastrale de sa propriété et de la propriété de la commune soit dressé par un notaire.

Suite au projet de document d'arpentage

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir constater l'erreur matérielle du cadastre et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rectification de cette erreur matérielle du cadastre.

***Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire, signer tout acte relatif à cette affaire et faire le nécessaire sur cette rectification d'acte.

LA SEANCE EST LEVEE A 11HEURES 41.

Le Maire,
Martine HUTEAU